



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01274

Numéro SIREN : 410 354 930

Nom ou dénomination : A RAYBOND

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/009311

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/009311**
n°de gestion : **1996B01274**
n°SIREN : **410 354 930 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 12/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A RAYBOND - Société par actions simplifiée
111/113 cours Berriat 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1312083

RAYBOND

BILAN ACTIF

Intitulés	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	38 598	35 332	3 266	3 004
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	38 598	35 332	3 266	3 004
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 444		41 444	41 444
Constructions	180 045	107 299	72 745	83 647
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 326 004	2 824 885	501 119	712 790
Autres immobilisations corporelles	371 666	282 188	89 477	114 843
Immobilisations en cours	515 974		515 974	381 311
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	4 435 135	3 214 372	1 220 762	1 334 037
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	85 577		85 577	84 350
<i>Total immobilisations financières</i>	85 577		85 577	84 350
ACTIF IMMOBILISE	4 559 311	3 249 704	1 309 606	1 421 392
Stocks				
Matières premières, approvisionnement	477 787		477 787	442 807
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	236 992	114 928	122 064	159 467
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	714 780	114 928	599 851	602 275
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	42 570		42 570	42 570
Clients et comptes rattachés	699 156	102 898	596 258	760 268
Autres créances	375 236		375 236	421 816
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	1 116 963	102 898	1 014 065	1 224 655
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	276 547		276 547	548
Charges constatées d'avance	318 051		318 051	158 881
<i>Total disponibilités et divers</i>	594 598		594 598	159 429
ACTIF CIRCULANT	2 426 342	217 826	2 208 516	1 986 360
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 985 653	3 467 531	3 518 122	3 407 752

RAYBOND

BILAN PASSIF

Intitulés	31/12/2016	31/12/2015
<u>Situation nette</u>		
Capital social ou individuel Dont versé :	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622	7 622
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		195 541
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 144 381	3 200 000
Report à nouveau	(65)	(322)
<u>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</u>	(3 241 086)	(3 151 160)
<i>Total situation nette</i>	625 852	966 682
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	168 479	207 724
CAPITAUX PROPRES	794 332	1 174 406
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	145 000	220 000
AUTRES FONDS PROPRES	145 000	220 000
Provisions pour risques	16 800	
Provisions pour charges	171 461	158 196
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	188 261	158 196
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	195 541	243 257
Emprunts et dettes financières divers		19 284
<i>Total dettes financières</i>	195 541	262 542
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	426 288	429 136
Dettes fiscales et sociales	932 096	883 494
<i>Total dettes d'exploitation</i>	1 358 385	1 312 630
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		275 469
Autres dettes	658 797	1 529
<i>Total dettes diverses</i>	658 797	276 998
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	177 805	2 979
DETTES	2 390 529	1 855 150
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 518 122	3 407 752

RAYBOND

COMPTE DE RESULTAT

	2016			2015
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	2 388 808	93 581	2 482 390	2 469 719
Production vendue : - services	230 145	35 261	265 406	300 028
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 618 953	128 842	2 747 796	2 769 747
Production stockée			(30 053)	21 237
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 455	2 400
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			266 961	274 294
Autres produits			138	1 759
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 986 298	3 069 438
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			849 567	771 462
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(51 862)	(68 281)
Autres achats et charges externes			2 337 273	2 632 583
<i>Total charges externes</i>			<i>3 134 978</i>	<i>3 335 764</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			112 026	100 410
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 972 482	1 795 005
Charges sociales			755 076	662 592
<i>Total charges de personnel</i>			<i>2 727 558</i>	<i>2 457 597</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			300 210	326 155
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			37 276	19 554
Dotations aux provisions pour risques et charges			30 065	18 751
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>367 551</i>	<i>364 460</i>
Autres charges			49 136	49 530
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			6 391 251	6 307 763
RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 404 953)	(3 238 324)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 226	1 474
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			2 256	3 903
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 483	5 377
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 146	8 552
Différences négatives de change			2 240	8 123
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			8 387	16 675
RESULTAT FINANCIER			(4 903)	(11 298)
RESULTAT COURANT			(3 409 856)	(3 249 623)

RAYBOND**COMPTE DE RESULTAT (Suite)**

	2016	2015
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	44 825	48 467
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 825	48 467
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 523	23 595
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 523	23 595
RESULTAT EXCEPTIONNEL	38 302	24 871
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(130 468)	(73 591)
TOTAL DES PRODUITS	3 034 608	3 123 283
TOTAL DES CHARGES	6 275 694	6 274 444
BENEFICE ou PERTE	(3 241 086)	(3 151 160)

A. RAYBOND SARL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2014

A. RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A Raybond SARL est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Des pertes significatives ayant été enregistrées sur les derniers exercices, les capitaux propres de la société ont été inférieurs pour la première fois au 31 décembre 2012 à la moitié du capital social. Une augmentation du capital a été décidée en décembre 2013. A la clôture de l'exercice 2013, les capitaux propres de la société ont été à nouveau inférieurs ; une nouvelle augmentation a été faite. La continuité de l'exploitation de la société est par conséquent subordonnée au maintien du soutien financier de la société A. Raymond & Cie SC, société mère du groupe Raymond.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2014, il a été décidé notamment d'une part de transformer la société en Société par Actions Simplifiée (SAS) et d'autre part de procéder à une augmentation de capital puis une réduction de celui-ci avec affectation dans un compte de réserve indisponible pour affecter par la suite la perte générée lors de cet exercice.

Le soutien financier du groupe s'est manifesté notamment par l'octroi de facilités de trésorerie au travers du pool de trésorerie du Groupe.

Au cours de l'exercice 2012 un établissement allemand a été créé : « Raybond Germany ». Il a été radié au 31 décembre 2014.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

A RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 3

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 an.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (selon la catégorie d'immobilisation) sur leur durée d'utilisation prévue (sont amorties sur la base des unités d'œuvre), à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	10 ans
- installations techniques, matériel	6 ans
- outillage	2 - 3 ans
- matériel de transport	5 - 6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Dépréciation

A RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 4

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.4 Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

2.7 Provisions

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la

A RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 5

convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles ont été comptabilisés en résultat dès qu'ils ont été constatés.

2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.10 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours du jour de la transaction: à la clôture, les créances et les dettes sont valorisées au cours de change en vigueur à cette date, une provision pour risque est enregistrée en cas de perte latente.

2.11 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A. Raymond dont la société mère est A. Raymond & Cie SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 1 (K€ 0 en 2013) et la dotation aux amortissements à K€ 2 (K€ 2 en 2013).

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de K€ 0 en 2014 (K€ 0 en 2013).

3.2 Immobilisations corporelles

A RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 6

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 178 (K€ 401 en 2013). La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 316 (K€ 322 en 2013).

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de K€ 245 en 2014 (K€ 19 en 2013).

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées du Fond de Garantie Mutuelle valorisé à K€ 83 au 31 décembre 2014.

3.4 Stocks :

Le stock brut s'élève à K€ 603 au 31 décembre 2014 (K€ 731 au 31 décembre 2013).

La dépréciation des stocks s'élève à K€ 71 au 31 décembre 2014 (K€ 82 au 31 décembre 2013)

3.5 Créances clients et comptes rattachés :

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à K€ 950 au 31 décembre 2014 (K€ 971 au 31 décembre 2013).

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 108 au 31 décembre 2014 (K€ 90 au 31 décembre 2013).

3.6 État des échéances des créances

Les créances au 31 décembre 2014 se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances clients	842	880
Dépôts et cautionnements	83	81
Créances sociales	2	0
Créances fiscales	97	112
Compte courant AR SCS	123	3 726
Débiteurs divers (Avances fournisseurs, avoirs à recevoir, autres débiteurs divers)	67	84
	1 214	4 883

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautionnement.

3.7 Capital social

Au 31/12/2014, le capital social de 650 000 euros est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune.

Le capital social est détenu à 100 % par la société A. Raymond SCS.

3.8 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2013	890
Augmentation du capital social	3 200
Réduction du capital social	(3 200)
Affectation en réserve	3 200
Variation des provisions réglementées	40
Perte de l'exercice	(2 979)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 151

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pour K€ 233 au 31 décembre 2014 (K€ 192 au 31 décembre 2013).

3.10 Provisions

Les provisions se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2013	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dont		31 décembre 2014
				Reprise sans objet	Reprise avec objet	
Provision pour litiges	22		22	17	5	0
Provisions pour indemnités de départ en retraite et médailles du travail	105	75				180
Total	127	75	22	17	5	180

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite, de la cotisation retraite complémentaire des cadres dirigeants et des médailles du travail s'élèvent à K€ 180.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

A RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 8

Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
Jusqu'en 1952	61 ans	60 ans
De 1953 à 1960	62 ans	61 ans
A partir de 1961	63 ans	62 ans

Taux de rotation à prendre en compte :

Tranche d'âge	Cadres	Non Cadres
De 0 à 24 ans	0,00%	5,30%
De 25 à 29 ans	9,20%	10,50%
De 30 à 34 ans	5,10%	3,90%
De 35 à 39 ans	7,30%	6,80%
De 40 à 44 ans	0,00%	5,70%
De 45 à 49 ans	2,30%	0,00%
A partir de 50 ans	0,00%	0,00%

Taux d'actualisation : 2 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 2,5%

3.11 État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an : K€ 1 427 au 31 décembre 2014 (K€ 5 464 au 31 décembre 2013).

3.12 Charges constatées d'avance

Le montant au 31 décembre 2014 s'élève à K€ 78 dont K€ 24 concernent les loyers CPI Invest (ex-COSI Immobilier) pour le 1^{er} trimestre 2015.

3.13 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Clients et comptes rattachés	389	217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-140	-144
Emprunts et dettes financières	-282	-3896
Comptes courants	123	3726
Créances / (dettes) nettes	90	-97

A RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 9

Les comptes courants sont classés en "Autres dettes" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Autres Créances" lorsqu'ils sont débiteurs.

Il n'y a pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Variation
France	186	650	-464
Étranger	2 846	3 268	-422
Total	3 032	3 918	-886

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Ventes	187	43
Achats	-87	-177
Autres achats et charges externes	-754	-771
Produits financiers	0	0
Charges financières	-15	-19

Les transferts de charges, qui s'élèvent à K€ 143, correspondent pour l'essentiel à des refacturations de charges à d'autres sociétés du groupe.

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts et charges assimilées	(16,6)	(22,9)
Autres intérêts et produits assimilés	1,7	2,9
Profit net / (perte nette) de change	(4,4)	3,1
Total	(19,3)	(16,9)

A RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 11

4.4 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2014 ressort comme suit :

(en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produit de cession d'élément d'actif	-	-
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	-2,4
Variation des amortissements dérogatoires	-40,1	-54,2
TOTAL	-40,1	-56,6

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, située 111 Cours Berriat – 38 000 Grenoble.

5.2 Engagements financiers

Crédit bail

Les engagements de crédit bail sont supportés par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 134. Les redevances de l'exercice s'élèvent à K€ 33.

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 57. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

A RAYBOND SARL

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 12

5.3 Effectifs moyens

-	Cadres		16
-	Employés et techniciens	17	
-	Ouvriers		<u>08</u>
	Total	41	

5.4 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Au 31 décembre 2014, un montant du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi de K€ 50 est inscrit à l'actif du bilan.

Ce montant n'a pas été utilisé au cours de l'exercice, n'ayant pas fait l'objet d'un préfinancement, d'une imputation sur l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal A.RAYMOND ou d'un remboursement.

A. RAYBOND SAS

Au Capital de 650 000 Euros

**Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat**

**SIRENE 410354930 - 00019
APE 426 C**

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 28 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le mercredi vingt-huit juin à onze heures,
Au siège Social, 113 Cours Berriat – 38000 Grenoble,

La société A. RAYMOND et Cie, société en commandite simple, au capital de 3 203 200,00 euros, dont le siège social est à 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 501 256, représentée par M. Antoine Robert RAYMOND, Gérant,

Associée unique de la société A. RAYBOND SAS,

Convoquée en date du 20 juin 2017 par Monsieur Frédéric LAURE, Président de la société A. RAYBOND SAS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport de gestion établi par le Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 3°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2016,
- 4°) - Quitus au Président,
- 5°) - Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- 6°) - Conventions réglementées,
- 7°) - Pouvoirs pour formalités

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant de la Société A.RAYMOND et Cie SCS, Associée Unique,
- Monsieur Frédéric LAURE, Président de la Société A.RAYBOND SAS.

La Présidence est assurée par Monsieur Frédéric LAURE, Président.



PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, représentée par M. Philippe GUEGUEN, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion et est excusée.

Au vu des documents suivants :

- la convocation du 20 juin 2017,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des décisions,
- les statuts de la société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture (1) du rapport de gestion établi par le Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et (ii) du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, et (iii) pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, qui se solde par une perte nette comptable de (3.241.086) Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14076 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

TROISIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à (3.241.086) Euros, de la façon suivante :

par compensation du compte de réserve indisponible, affecté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2016, pour un montant de (3.144.381) Euros ; le solde de (96.705) Euros en Report à nouveau.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

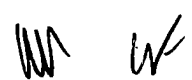
Exercice clos le 31/12/2016 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2015 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2014 : « néant »

QUATRIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

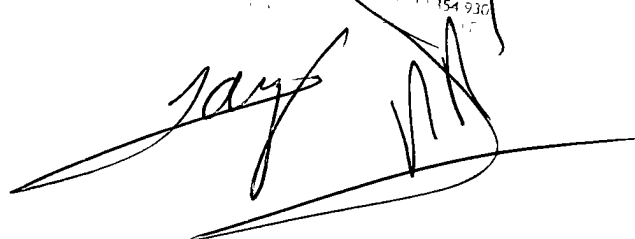


CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 12 heures.

ARGENTON
A. RAYBOND SAS
Etablissement
5 avenue Lionel Terray
63300 MEYZIEU
Tél : +33 4 72 44 67 59
Fax : +33 4 72 44 67 59
SIRET : 442 354 930



RAPPORT DE GESTION

EN VUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/06/2017

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux prescriptions réglementaires et statutaires, le rapport de gestion de notre société concerne l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Ce rapport a pour but d'éclairer vos décisions sur chacune des questions figurant à l'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons d'examiner successivement chacun des points suivants :

- l'examen des résultats et de la situation financière de la société au 31/12/2016
- l'affectation des résultats de l'exercice
- l'attribution de pouvoirs pour réaliser les formalités de publicité requises par la loi

I – Examen des résultats et de la situation financière de l'entreprise au 31/12/2016

Introduction

Les résultats et la situation financière de la société sont donnés par les documents comptables arrêtés au 31 décembre 2016 et couvrant une période de 12 mois.

Les comptes ont été établis en conformité avec les règles comptables juridiques et fiscales en vigueur. Ils se caractérisent par :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| - Un total du bilan de | 3 518 K€ |
| - Un chiffre d'affaires hors taxes de | 2 748 K€ |
| - Un résultat net comptable de | (3 241 K€) |

a) Examen des résultats obtenus

Le résultat net de l'exercice est de (3 241 K€) avec un résultat d'exploitation de (3 405 K€), un résultat financier de (5 K€), un résultat exceptionnel de 38 K€, un crédit-impôt recherche de 128,4 K€, un crédit-impôt intéressement de 2,0 K€ et un impôt de 0 K€.

Les produits d'exploitation de K€ 2 986 sont constitués :

- d'un chiffre d'affaires de K€ 2 748 qui correspond à :
 - 81,5 % des ventes de pièces préencollées
 - 13 % pour l'activité pick & bond (hors ventes d'outils)
 - 5 % des ventes d'outils
 - 0,5 % d'autres prestations de services et ventes diverses
- d'une production stockée de K€ (30)
- d'une production immobilisée de K€ 0
- de reprises sur provisions & transferts de charges de K€ 267
- d'autres produits et subventions K€ 1

18

Les charges d'exploitation (K€ 6 391) :

Les principaux postes de coûts sont :

- Les achats de matières premières, produits semis finis et autres approvisionnements de (K€ 798), variations de stock inclus
- Les autres achats et charges externes de (K€ 2 337)
- Les charges de personnel de (K€ 2 728)
- Les impôts et taxes de (K€ 112)
- Les dotations aux amortissements et provisions de (K€ 368)
- Les autres charges de (K€ 49)

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et, de donner quitus au président de sa gestion pendant l'exercice 2016.

b) Perspectives d'avenir

En 2017, le chiffre d'affaires budgété d'A.RAYBOND est de 2 070 K €, en baisse -25 % par rapport à 2016.

A fin mai 2017, le chiffre d'affaires d'A.RAYBOND est en baisse de -6 % par rapport à la même période en 2016. Par rapport au budget, il est supérieur de 21 %.

Le résultat net budgété d'A.RAYBOND pour 2017 est de (4,7 M€) impact du crédit impôt recherche inclus.

A fin mai 2017, le résultat net d'A.RAYBOND est de (1364 K€) impact du crédit impôt recherche inclus. Pour la même période, le budget prévoyait un résultat net de (1931 K€).

Comme déjà précisé dans les précédents rapports de gestion, depuis 2008 nous avons relancé l'activité Recherche et Développement, notamment en collaboration avec des prestataires extérieurs, afin de mettre au point un nouvel adhésif et développer notre offre commerciale.

L'année 2014 a été marquée par le déploiement de la force commerciale ; celle-ci est en plein essor. Pendant que l'activité préencollage continue à décroître, de nouveaux projets sont lancés avec la nouvelle offre commerciale ; la mise en place de la « franchise » en Chine en collaboration avec l'entité locale est également un élément majeur de cette année.

L'année 2015, outre la continuité par rapport à 2014, l'accent a été également mis sur l'innovation.

Comme en 2016, on restera en 2017 sur les mêmes axes que les années précédentes, un effort sera notamment fait sur la force commerciale.

c) Endettement de la société

Le montant total de l'endettement représente K€ 2 390, soit 68 % du total du bilan, correspondant :

- Dettes fournisseurs :	K€ 426
- Dettes fiscales & sociales :	K€ 932
- Dettes financières :	K€ 195
- Autres dettes et produits constatés d'av. :	K€ 837

Décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

- Dettes échues au 31/12/2016 :	K€ 78	(31/12/2015 :	K€ 64
- Dettes à échoir			
. à 1 mois :	K€ 296		K€ 280
. à 2 mois :	K€ 29		K€ 165
. à 3 mois et au-delà :	K€ 23		K€ 199)

d) Activité en matière de R&D

Les dépenses éligibles au crédit impôt recherche se montent à K€ 428.
Le montant du crédit impôt recherche s'élève à K€ 128.

e) Points marquants de l'exercice

/

f) Dépenses somptuaires

Aucune dépense somptuaire n'est constatée pour l'année 2016.
Le montant des amortissements excédentaires est de K€ 14.

g) Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents.

h) Répartition du Capital

A.RAYMOND & Cie SCS est l'unique associé de A.RAYBOND SAS.

II – Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2016 s'élevant à la somme de (3 241 086,20) euros

- au Compte de réserve : (3 144 381,69) euros
- au Report à nouveau : (96 704,51) euros

-oOo-

Il va vous être donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tous renseignements que vous pourriez désirer et compléter nos explications concernant la comparaison des comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions qui vous seront présentées ainsi que les comptes annuels de l'exercice écoulé et consentir quitus au Président.


A.RAYBOND SAS
Etablissement
5 avenue Lionel Terray
F-69330 MEYZIEU
TEL. + 33 4 72 44 67 50 - Fax +33 4 72 44 67 59
SAS au capital de 650 000€ - RCS Grenoble 410 354 930
Siège social : 113 Cours Berriat - F-38000 GRENOBLE

Frédéric LAURE

En sa qualité de Président de la Société



A. Raybond

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

A. Raybond
113 Cours Berriat
38000 Grenoble

A l'Associé unique

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A. Raybond, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 20, rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362 Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

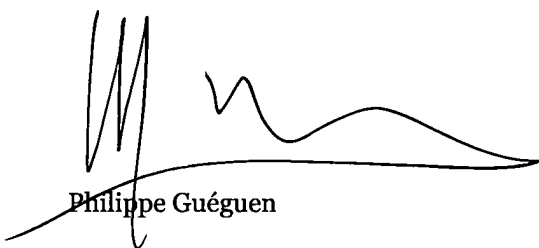
III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 14 juin 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Guéguen

RAYBOND

**Rapport du commissaire aux comptes établi en
application de l'article L. 823-12 du code de commerce**



**Rapport du commissaire aux comptes établi
en application de l'article L. 823-12 du code de commerce**

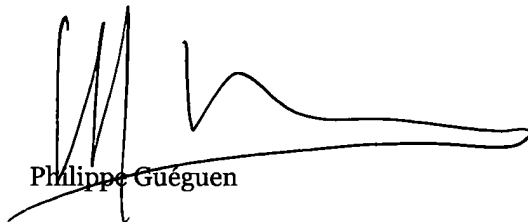
A.Raybond
113, Cours Berriat
38000 Grenoble

A l'Associé unique,

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que votre société n'a pas fait application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du code de commerce considérant qu'elle n'entre pas dans le champ d'application de cet article.

Fait à Lyon, le 14 juin 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Guéguen

*PricewaterhouseCoopers Audit, 20, rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.